

# FORMATION des JUGES AFPCW

## REGLEMENTATION des JUGEMENTS

- Les présentateurs doivent se soumettre aux règles énoncées dans ce guide. Il est de la responsabilité du juge et de son steward de s'assurer que celles-ci sont bien respectées. En cas de non-respect de ses règles le jugement final pourrait, en effet, se voir remis en cause
- Les animaux présentés doivent être sains, ne pas présenter de signes de boiterie, de mauvais traitement, de maigreur ou d'obésité. Un juge pourra demander à son steward d'exclure un tel animal du concours
- En cas de comportement dangereux d'un animal celui-ci devra être également exclu du concours
- Les présentateurs une fois entrés dans le ring devront suivre les indications qui leur seront données par le steward
- Une fois sur le ring un animal ne peut le quitter sauf sur invitation du juge et de son steward
- Un présentateur ne peut être remplacé en cours de jugement
- Les poulains ne seront pas présentés avant l'âge de trois semaines et seront tenus en main
- Pour la sécurité les mâles de deux ans et plus seront présentés avec un mors et tenus par un présentateur âgé d'au moins 14 ans
- Il n'est pas autorisé de présenter de jument de trois ans suivie
- Les membres ne doivent pas être tondus en cas de tonte pour des raisons d'utilisation
- Taille :
  - Section A Welsh Mountain Ponies < 122 cm
  - Section B Welsh Ponies < 137 cm

